



Compte-rendu des CAPA-FPMA du 15 juin 2018:

Mouvement intra-académique – Tableau d'avancement à la Hors-Classe, congés de formation professionnelle, demande de postes adaptés

Questions diverses suites aux lectures des déclarations des organisations syndicales (déclaration FSU en PJ) :

- **Stagiaires et stages hors académie** : un cadre doit être fixé par l'administration pour définir les possibilités hors académie selon un certain périmètre. Les collègues concerné.es pourront s'adresser à Mme Cassan, cheffe adjointe du DPE.
- **Collègues contractuel.les EDO** : les reconductions de contrat se feront de manière habituelle en donnant priorité aux CDI, puis à la continuité de service possible et, enfin, à l'ancienneté. Les entrées dans l'académie ayant été plus conséquentes cette année, nous comprenons l'inquiétude des collègues en contrat et nous ne pouvons que les encourager davantage à s'inscrire au concours, ceci également dans le but de lutter contre la précarité des emplois. Par rapport à certaines interpellations de collègues, nous alertons l'administration sur la mauvaise interprétation de collèges ou lycées qui pensaient avoir la responsabilité de l'évaluation du/de la PsyEN EDO contractuel.le travaillant chez eux. Il n'en est rien bien sûr, les DCIO restent les évaluateurs en fin de contrat.
- **VAE Master 2 des collègues PsyEN EDO** : une réunion des services du Rectorat doit avoir lieu dans les prochains jours pour envisager les suites données aux validations.
- **Rattachement EDA à un RAD en école primaire** : l'administration s'étonne de notre remarque (cf. déclaration), le DPE dit ne pas avoir reçu de directives de la DGRH à ce propos. Nous lui donnons une copie du courrier du SNUipp-FSU.
- **Détachement PsyEN** : un détachement vers le corps des PsyEN (valence EDA) a été accordé en CAPN. L'affectation de cette collègue se fera après mouvement intra.

Mouvement intra :

Le projet de **mouvement intra-académique** est validé. Cette année, **72 demandes (32 EDA, 40 EDO) sont parvenues et 52 ont obtenu satisfaction** (22 EDA dont 8 vœux 1, 30 EDO dont 18 vœux 1). Une annulation (EDA) est parvenue aux services, permettant l'amélioration d'une mutation, et la démission d'une collègue (EDA) aura entraîné une réaction en chaîne sur 4 mutations. Bien sûr, au vu des évolutions du corps et de l'ouverture du calibrage à l'inter, nous ne pouvons pas procéder à des comparaisons avec les mouvements des années antérieures. Nous déplorons la transformation de 3 postes psy EDA du 62 en postes d'ER, actée lors d'un groupe de travail 1^{er} degré PE auquel nous n'avons pas été convié.es.

Après le mouvement, il reste **44 postes vacants (8 EDA, 36 EDO)**, dont le CIO Sambre-Avesnois à nouveau le plus touché (12 postes vacants), ce qui reste beaucoup pour débiter une nouvelle année ! Il est évident que cela ne peut rester en l'état pour le bon fonctionnement des services et, tout en reconnaissant l'implication et l'efficacité des collègues non-titulaires, la solution passera par une reprise conséquente du recrutement au niveau national. **Les flux dans les divers CIO et circonscriptions de l'académie sont représentés dans le tableau en annexe.**

Hors classe, Congé de formation professionnelle et postes adaptés :

Enfin, après des années d'injustice, les PsyEN EDO bénéficient de la **Hors classe** ! Ceci est à mettre au crédit du PPCR et sur ce plan, la nouveauté est commune à tous les corps. Ainsi, le nouveau barème fondé sur l'appréciation finale de la Rectrice et sur l'ancienneté laisse une grande place à ce dernier critère. Ceci étant satisfaisant pour la FSU puisque notre principale revendication porte sur la promotion des plus anciens. Ceci d'autant plus qu'avec le PPCR, les collègues devant parcourir leur carrière sur deux grades, il est urgent de promouvoir les plus vite retraits.

Au regard de l'histoire, le **tableau d'avancement** étudié en groupe de travail préalable (25 mai) ne promouvait que des collègues EDO puisque bon nombre d'entre-eux/elles stagnaient au 11ème échelon depuis bon nombre d'années. Pour respecter les textes, il fallait une proportionnalité EDA/EDO ainsi que femmes/hommes. Nos propositions visant à favoriser les plus anciens ont été retenues, notamment en ce qui concernait les EDA. Ainsi **sur un contingent de 21 promotions sur 185 promouvables, 13 ont été attribuées pour les EDO (60% du corps) et 8 pour les EDA (40% du corps), toutes et tous au 11^{ème} échelon** (depuis minimum 4 ans pour les EDO). Dans ces promotions, **2 sont des hommes et 19 sont des femmes**, ceci en référence à la proportion de 86,6% de femmes dans le corps.

Il fallait également proposer une liste complémentaire (dont le contingent est encore à l'arbitrage) suivant les mêmes règles de proportion. Nous déplorons simplement que 2 collègues plus jeunes (10^{ème} échelon) mais avec un avis « excellent » aient été positionnés avant des situations de plus grande ancienneté.

Nous rappelons que la FSU porte la revendication d'un rythme unique de progression pour tous. Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU s'opposent à la notion de mérite. Comment croire que le mérite puisse être juste et objectivement mesuré alors que les avis littéraux se ressemblent et qu'ils peuvent parfois varier de satisfaisant à excellent pour une même personne en fonction de l'évaluateur ?

Concernant les **demandes de congé pour formation professionnelle (CFP)**, un contingent de douze mois a été attribué pour les EDO et douze mois également pour les EDA. Deux candidatures « plus de 10 ans d'ancienneté EDO », une candidature « plus de 10 ans d'ancienneté EDA » ont été formulées. Les demandes EDO ont été classées suivant la récurrence de la demande, la pertinence de la formation, l'ancienneté. Ainsi 10 mois à plein temps (choix 1) ont été attribués à la première collègue. Les 2 mois restants sont perdus. Deux mois ont été attribués à la collègue EDA pour compléter un CFP de 10 mois déjà obtenu auparavant. Les 10 mois restants sont perdus.

Deux demandes de renouvellement de poste adapté de courte durée ont été formulées et **retenues** pour l'an prochain.

Les collègues adhérent.es au SNES et au SNUipp ont reçu l'information de leur mutation dès la sortie de CAPA. Tous/toutes les collègues promu.es à la Hors-Classe pour qui nous avons les coordonnées ont été alerté.es. **Si vous souhaitez obtenir des informations quant à votre situation personnelle ou avoir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos commissaires paritaires FSU (Yann Bonenfant - CIO Dunkerque Flandres ; Danièle Marteel – circonscription Dunkerque-St Pol ; Joël Capon - CIO Boulogne-sur-Mer)**

Annexes

CIO	Postes vacants avant mouvement	Entrants	Sortants	Postes vacants après mouvement	Barres dernier entrant
NORD					
Cambrai	2			2	/
Centre Ressource Enseignement Supérieur					Recrutement spécifique
Centre ressource Orientation et Handicap	1	1			Recrutement spécifique
Douaisis	2	1		1	138.2
Dunkerque Flandres	10	6		4	98.2
Hainaut valenciennois	10	4		6	104.2
Lille	2	2			1263.2
Lille Est					/
Lille Ouest					/
SAIO					Recrutement spécifique
Sambre-avesnois	15	3		12	241.2
Val de Marque	1	1			1315.2
PAS DE CALAIS					
Arras	3	3			234.2
Béthune	1	1			1194.2
Boulogne-sur-Mer	4	2		2	165
Bruay-la-Buissière	2	1		1	141.2
Calais	7	1		6	233.2
Hénin-Beaumont					/
Lens	2	2			587.2
Liévin	1	1			565.2
Montreuil					/
Saint-Omer	3	1		2	251.2
Saint-Pol-sur-Ternoise					/
Total	66	30	/	36	

IEN	Postes vacants avant mouvement	Entrants	Sortants	Postes vacants après mouvement	Barres dernier entrant
NORD					
Avesnes Aulnoye	1			1	
Avesnes Jeumont	1	1			141
Cambrai centre	1		1	1	
Cambrai sud	2	1		1	14
Cambrai le Cateau			1	1	
Valenciennes Condé	1	1			148
Douai Centre	1	2	1		93
Douai Waziers		1	1		144
Dunkerque Centre	1	1			80
Dunkerque Wormhout		1	2	1	104.2
Roubaix Hem		1	1		154.2
Lille 1 Lambersart	1	1			121
Lille 1 sud		1	1		271.2
Lille 3 Wattignies	1	1			275
Lille 2 Annoeullin	1	1			313.2
Tourcoing Roncq		1	1		202.2
Roubaix centre		1	1		223.2
Roubaix Wattrelos	1	1			162
PAS DE CALAIS					
Aire sur la Lys	1	1			73
Béthune 1	1	1			155
Béthune 4		1	1		1184.2
Etaples	1			1	
Hesdin			1	1	
Liévin		1	1		343
Saint Omer 2	1			1	
Montreuil	1	1			59
Total	17	21	13	8	